



Infos & emplacements.

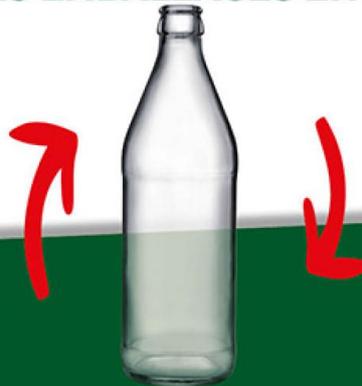
Publié le 17 janvier 2025

PASSER

AUX POINTS D'APPORT

VOLONTAIRE

POUR LES EMBALLAGES EN VERRE



ÇA CHANGE

LE TRI DANS

 votre commune avec la MEL



Toutes les informations sur
lillemetropole.fr/dechets



CITEO





© Ville de Marcq-en-Baroeul

Les PAV sont accessibles à tous entre 7h et 22h tous les jours de l'année.

Ce que vous devez jeter dans les PAV : bouteilles vides sans bouchons, flacons de parfum et de vernis vides, bocaux & pots en verre vides sans couvercle (pots de confiture, de pâtes à tartiner, de cornichons, pots de yaourt en verre...). nb : il n'est pas nécessaire de les laver.

Ce qui ne doit pas y être jeté : les plats en pyrex ou en porcelaine, les verres à boire, les vitres n'ont pas la même composition chimique et ne sont donc pas recyclables ; les ampoules également sont à déposer dans les commerces

Emplacements

Leur nombre et emplacements répondent à un cahier des charges précis :

- > 1 PAV pour 450 habitants environ dans un rayon de 200 mètres
- > soucis d'intégration dans l'environnement en limitant au maximum la disparition de places de stationnement
- > nécessité de permettre au camion muni d'une grue de levage d'effectuer aisément la collecte